

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Publié le 18/06/2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre et le Mardi 28 mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une deuxième convocation en date du 15 mai 2024, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 23

Dont Procurations : 5

Absents : 21

Sens du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. LÉON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente ; Mme CARAVEL Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ATALLAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BONBON Louly ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENIE Gilberte ; M. GERAN Gaston ; M. GUILLAUME Bernard ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme KALI-ELIE Nadya. ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne ; M. RAMASSAMY Jean-Yves ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ; M. VITALIS Cédric ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme HERLEM Annick ; MONLOUIS Gisèle ; M. OTTO Jules ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme WECK-MIRRE Lucie.

ABSENTS AYANT DONNES PROCURATIONS : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président, (Procuration donnée à Mme EUGENIE Gilberte) ; M. ANSELME, Jacques, 7^{ème} Vice-Président, (Procuration donnée à M. BONBON Louly) ; Mme CHOISI Annick (Procuration donnée à M. LEON Alain) ; Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme RODES Brigitte (Procuration donnée à M. ATALLAH André).

Les 23 Conseillers présents formant plus de la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil. M. ANDRÉ Héric a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée

**DÉLIBÉRATION PORTANT ENGAGEMENT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION GRAND SUD CARAIBE A L'EXPÉRIMENTATION
« TERRITOIRE ZÉRO CHOMEUR LONGUE DURÉE » EN PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION LAB'ILES**

Délibération affichée le

Fait à Basse-Terre, le 06 JUIN 2024

Au siège de la CAGSC

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Le secrétaire de séance


M. ANDRÉ Héric

Signé électroniquement le 06/06/2024
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébian - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe s'est engagé en date du 04 mars 2024 pour le dispositif « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DURÉE » (TZCLD). Par conséquent, il convient de signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe et l'association LAB'ILES pour concrétiser le dossier de labellisation du territoire du Sud Basse-Terre. Sont annexés au présent rapport la convention d'objectifs et le plan de financement entre l'association LAB'ILES et la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de :

- D'autoriser le président de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe à signer la convention d'objectifs
 - D'inscrire au budget principal de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe l'engagement financier de 36 000 €, correspondant au 20 % du coût global de l'opération
 - De donner mandat à Monsieur le Président pour signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et la mise en œuvre de la présente décision.
- L'Assemblée communautaire est invitée à en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir délibéré

- **Vu** la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, promulguée le 29 février 2016,
- **Vu** la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- **Vu** la délibération n° 2024-0122 du 04 mars 2024 relative à l'engagement de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe au dispositif Territoire Zéro Chômeur ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ SOIT : 28 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

- **Article 1** : **D'autoriser** le président de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe à signer la convention d'objectifs.
- **Article 2** : **D'inscrire** au budget principal de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe l'engagement financier de 36 000 €, correspondant au 20 % du coût global de l'opération.
- **Article 3** : **De donner** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et la mise en œuvre de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20240611-CAGSC2024-03-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024
Notification : 11/06/2024



- **Article 4 : Que** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, au comptable public et notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 06 JUIN 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

La publication *et/ou* la notification le

Le secrétaire de séance

11 JUIN 2024 M. ANDRÉ Héric

11 JUIN 2024

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

Signé électroniquement le 06/06/2024
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20240611-CAGSC2024-03-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024
Notification : 11/06/2024



ASOS MAIL 0 1



ASOS MAIL 0 1

ASOS MAIL 0 1